



1. Préambule

Ce document a été élaboré par les enseignants des implantations de l'école et approuvé par les enseignants et la direction, le conseil de participation, le collège communal.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'école.

2. Introduction et généralités

Ce projet d'école est élaboré d'après les articles 6, 12, 15 et 67 du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et le décret du 3 mai 2019 portant les livres 1^{er} et 2 du code.

3. Fonctionnement de l'établissement

1. Horaires des implantations et des garderies

Horaire à Verlainne : de 9h à 12h40 et de 13h40 à 15h30. Le mercredi de 9h à 12h.

Horaire à Chapon-Seraing : de 8h45 à 12h25 et de 13h25 à 15h30. Le mercredi de 8h45 à 11h45.

La surveillance est assurée ¼ d'heure avant les cours. En dehors de ces heures, l'enfant est accueilli à la **garderie payante** (organisée).

La garderie à Verlainne est assurée de 7h à 8h45 et de 15h30 à 18h. Le mercredi de 12h à 13h30.

La garderie à Chapon est assurée de 7h à 8h30 et de 15h30 à 18h. Le mercredi de 11h45 à 13h.

La présence des élèves est obligatoire du début à la fin des cours, durant toute l'année scolaire et l'horaire doit être scrupuleusement respecté.

Une récréation est organisée le matin.

Les arrivées tardives sont signalées par un passage au bureau du secrétariat.

Le calendrier des congés scolaires sera remis aux parents en début d'année scolaire.

2. Obligations scolaires

L'obligation scolaire concerne tous les enfants âgés de minimum 5 ans au plus tard le 31 décembre 2022. Chaque jour d'absence doit être justifié par un mot écrit des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale.

Les justificatifs d'absence doivent être remis à l'enseignant au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4e jour d'absence dans les autres cas.

3. Communication

- Journal de classe ;
- Mail ;
- Portail parents ;
- Réunions de parents ;

Voir règlement d'ordre intérieur.

4. Année complémentaire

S'il s'avère nécessaire d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas d'un enfant peut être, à tout moment, analysée par l'équipe éducative qui envisagera des solutions.

4. Objectifs prioritaires

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener les enfants à s'approprier des savoirs, à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique sociale et culturelle.
- Préparer les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer aux élèves un maximum de chances d'émancipation sociale.

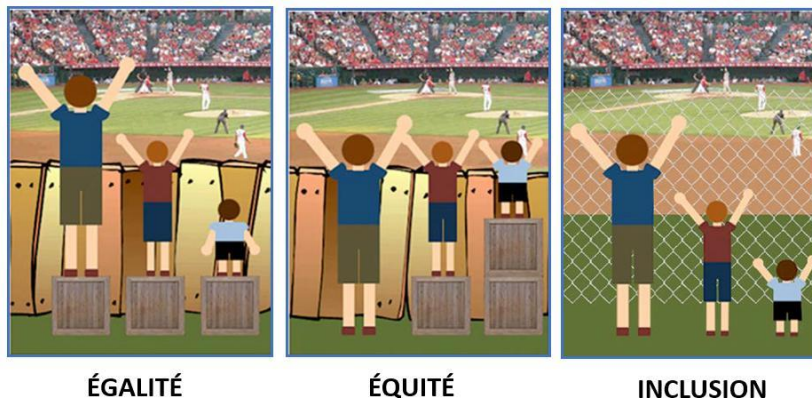
5. Nos spécificités

Equité

- Remédiation
- Différenciation
- Continuité
- Aménagements raisonnables
- Inclusion
- FLA
- Collaboration parents / école / CPMS
- Travaux en ateliers
- Etude surveillée
- Référentiel (Tronc commun)

Bien-être à l'école

- Cours de récréation aménagées
- Espaces de parole (éducatrice)
- Prévention violence
- Gestion des conflits (projet Cool@School)
- Tri des déchets
- Espaces verts (projet « *Ose le vert, recrée ta cour* »)
- Mise en place d'ateliers de relaxation, de rituels d'accueil, de la gestion de la respiration...



ÉGALITÉ

ÉQUITÉ

INCLUSION

Image créé à l'origine par : Craig Froehle, 2012

Education au respect à la participation citoyenne et à l'environnement, autonomie et esprit critique

- Cours de citoyenneté
- Conseil communal des enfants
- Partenaires extérieurs
- Jardin
- Sorties pédagogiques
- Classes de dépaysement
- Spectacles
- Sorties culturelles
- Bibliobus
- Journée « Place aux enfants »
- Activités sportives

6. Pédagogie de l'établissement

Objectifs de notre plan de pilotage :

Objectif 1 : réduire le taux de sortants vers le spécialisé au terme de l'année scolaire 2025.

Objectif spécifique : augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

Objectif 2 : réduire la dispersion des résultats tant en P3 qu'en P5 aux EENC et aux épreuves du CEB de lecture en 2022 tout en conservant les résultats dans la moyenne FWB.

Objectif spécifique : améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves et réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et ceux des élèves les moins favorisés au point de vue socio-économique.

Objectif 3 : améliorer la communication interne entre les enseignants, la direction et le P.O.

Objectif spécifique : accroître les indices du bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire.

Le tronc commun

Base légale : code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ci-après dénommé « Code ».

1. Calendrier de la mise en œuvre du tronc commun

Dès septembre 2020, un nouveau tronc commun renforcé a été mis en place. Il s'agit de l'une des mesures phares de la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence¹⁰. Le tronc commun s'applique au niveau maternel depuis la rentrée 2020, et se déploiera ensuite progressivement.

Suite à la crise sanitaire liée au Covid19, l'implémentation du tronc commun en 1^{ère} et 2^{ème} primaire a été reportée d'un an.

Calendrier de la mise en œuvre du tronc commun

Le niveau maternel	Septembre 2020
1 ^{ère} et 2 ^{ème} primaire	Septembre 2022
3 ^{ème} et 4 ^{ème} primaire	Septembre 2023

5 ^{ème} primaire	Septembre 2024
6 ^{ème} primaire	Septembre 2025
1 ^{ère} secondaire	Septembre 2026
2 ^{ème} secondaire	Septembre 2027
3 ^{ème} secondaire	Septembre 2028

2. Objectifs du tronc commun

Les transformations liées à la mise en œuvre du tronc commun poursuivent de multiples objectifs : il s'agit tout à la fois de réviser et de moderniser les contenus d'enseignement ; il s'agit aussi, plus globalement, de redéfinir le parcours des élèves de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire, avec l'ambition de poser les conditions d'une orientation lucide et positive des élèves ; il s'agit encore d'offrir les conditions d'une réduction conséquente de l'échec scolaire et du redoublement, et, enfin, de mener tous les élèves à maîtriser un socle commun ambitieux de savoirs, de savoir-faire et de compétences à travers l'acquisition du certificat de tronc commun, en fin de 3^e secondaire.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des valeurs et principes déployés depuis le Décret Missions, le tronc commun initie de nouvelles règles et va s'accompagner de nouveaux dispositifs. Ces nouvelles règles seront mises en œuvre à mesure du déploiement du tronc commun, tout en coexistant pendant quelques années avec les règles précédentes, pour les années non encore concernées par le régime du tronc commun.

Avant de rentrer dans le détail des règles impactées, il est utile d'embrasser succinctement les principaux dispositifs qui caractériseront progressivement le nouveau tronc commun. Afin de pouvoir en appréhender la logique, au travers d'une vue d'ensemble des grandes perspectives à venir.

6.1 Nos méthodes au quotidien et actions concrètes

1. Compétences disciplinaires et transversales

Nous développons les différentes disciplines :

français, mathématiques, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, initiation à une seconde langue et éducation à la citoyenneté.

Les méthodes :

La **pédagogie active** où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution.

La **pédagogie différenciée** est développée par diverses méthodes adaptées.

Des consignes, des processus et des outils sont mis en place pour amener les enfants à acquérir les apprentissages selon leur niveau et rythme. Des aménagements raisonnables sont mis en place.

La **continuité** des apprentissages par le travail collaboratif des enseignants ainsi que la transmission du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.

L'**évaluation formative** en cours d'activité pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'y apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur et y remédier.

L'**évaluation sommative** : bilan des acquis des élèves

- L'équipe éducative assure la continuité des apprentissages en élaborant un référentiel de matières.
- Le cours de langue au choix (néerlandais/anglais) est organisé à raison de 2h/semaine au 3^e degré et est prévu au 2^e degré lors de la mise en œuvre du tronc commun.
- Travaux à domicile.
- Différenciation et remédiation en fonction des besoins.
- Aménagements raisonnables.
- L'intérêt de l'élève est suscité par des défis et la pédagogie de l'erreur.
- En maternelle, la continuité des apprentissages passe à travers les cahiers de vie, les cahiers de chants, le jour du fruit, le jour du légume, le jour du lait.

2. Découverte, production, création

- Selon les opportunités, nous offrons des découvertes scientifiques, artistiques, historiques, ...

- Activités manuelles sollicitées sur différents thèmes (bricolages pour le marché de Noël, élevage d'animaux, ...).
- L'enseignant motive les élèves à la production d'écrits en fonction des besoins rencontrés en classe.
- Avec la collaboration du PCDN de la commune, un potager intergénérationnel a été créé : découverte de la nature, préparation des semis, plantations, récoltes, activités culinaires.
- Visite d'un verger et réalisation de jus de pommes par les élèves.
- Hexapoda- Environnement et progrès.
- Houtopia.
- Travail sur le livre en rencontrant des auteurs et illustrateurs.

3. Articulation pratique/théorie

- Les enfants ont l'occasion de développer leurs apprentissages à travers des activités mobilisatrices (classes de dépaysement), des projets.
- Projets ou thèmes précis abordés de manière à donner du sens aux apprentissages (découverte des saisons par une promenade dans le quartier, semaine de la bonne collation, ...).
- ...

4. Equilibre travail individuel et collectif

- En fonction des situations d'apprentissage, travail individuel, collectif, en groupes ou en ateliers.
- L'organisation des classes en horizontal permet l'entraide et régulièrement, le tutorat afin de responsabiliser les élèves.
- ...

5. Les évaluations

- Evaluations permanentes tout au long des apprentissages.
- Un bulletin qui reprend savoirs, savoir-être et savoir-faire.
- Des évaluations externes organisées (P2P4-CEB).
- En début et pendant l'année scolaire, des réunions avec les parents pour favoriser la communication.
- Evaluations formatives.
- Evaluations externes non-certificatives (P3-P5).
- ...

6. Eveil aux professions

- Visites et rencontres de diverses professions (ferme, arboriculteur, chocolaterie, boulangerie, pizzeria, ...).
- Accueil de personnes ressources.
- Lors de sorties pédagogiques, rencontres de diverses professions.
- Techni Truck.
- Visite de l'IPES de Waremme...
- ...

7. Accès aux médias

- Utilisation de DVD, de CD éducatifs et de revues pédagogiques.
- Utilisation du TBI (Tableau Blanc Interactif).
- L'enseignant stimule l'intérêt à l'informatique et à l'actualité en exploitant des revues éducatives.

8. Activités culturelles et sportives

- Expositions thématiques pour provoquer l'intérêt et favoriser l'ouverture d'esprit.
- Accueil d'une troupe théâtrale avec présentation d'un spectacle adapté aux cycles.
- Réalisation d'une pièce de théâtre par les élèves.
- Classes de dépaysement.

- Muséobus.
- Bibliobus.
- Psychomotricité en maternelle.
- Gymnastique et natation en primaire.
- Excursions : ferme, Monde Sauvage, Blégny, ...
- Journée sportive.
- ...

9. Education au respect à la participation citoyenne

- Collaboration avec le CPMS.
- Code de vie.
- Rédaction d'un règlement de classe, d'une charte de voyage.
- Animations sensibilisant aux mouvements humanitaires, respect de l'environnement, aux droits et devoirs.
- Eveil aux valeurs de la société : respect, savoir-vivre, goût à l'effort, politesse.
- Activités communes pour les cours philosophiques (à l'occasion).
- Ouverture sur le monde, éveil à la solidarité : territoire de la mémoire, 8 mai et 11 novembre (hommage par les élèves), participation au jogging ELA.
- Jour du fruit /légume à l'école cofinancé par la commission européenne et la région wallonne.
- Semaine de l'eau (maternelle).
- Collation des parents (maternelle).
- Organisation de charges en classe : tableau, rangements, ... (élèves responsables).
- Cours de récréations régulées.
- ...

10. Ouverture sur le quartier

- Activités organisées : marché de Noël, fête de l'école, spectacle de fin d'année, carnaval, ...
- Char de la « Macrale » avec le comité de Bodegnée.
- Balades en vue de découvertes.
- Halloween.
- ...

11. Formation des enseignants

Les orientations souhaitées en matière de formation

Les formations sur base volontaire

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par le CECP ou autres formations reconnues par la FWB, à raison de 5 journées maximum.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'école.

Les formations obligatoires

Plusieurs journées de formations par année scolaire sont prévues, avec possibilité d'une quatrième.

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés et ajustés en fonction des projets de l'année.

Construit par :
Les enseignants et la direction

Approuvé par :
Le conseil de participation et le
Collège communal